

RÔLE DU PRÉSIDENT DE JURY - GP
Désigné par la CTR

- Présider la réunion de jury.
- Il composera les jurys avec l'aide du délégué CTR.
- Signer les attestations de conservation des groupes pratiques ou théoriques.
- Vérifier les bordereaux et feuilles de notes avec le représentant CTR.
- Toute épreuve déclarée « non faite » est éliminatoire.
- **Aucune note ne peut être communiquée aux candidats**, sauf celles inscrites au passeport pour le groupe acquis.
- En cas d'incident, il devra avertir immédiatement la CTR.
- **Tout ce qui est dit en réunion de jury ne doit pas être divulgué.**
- Il travaillera en étroite collaboration avec le délégué CTR.

La moindre erreur d'enregistrement bloque tout le système des cartes FFESSM. En cas de problème, en référer à Anne-Solange DESSERTINE (ctraura.ffessm@gmail.com – 06 61 23 22 92)